

Message du président année 2003 À l'assemblée générale à Villars-sur-Ollon

3 ans après : Bilan et avenir

Quels sont les points communs du syndic d'une commune vaudoise et de votre serviteur, président des hôteliers de ce canton ?

Il y en a au moins un : c'est d'avoir à faire un discours chaque année dans les mêmes circonstances et devant quasiment les mêmes personnes. Le syndic, c'est son discours patriotique du 1^{er} août. Je me souviens d'ailleurs, lorsque président du Conseil communal de Morges, j'eus l'occasion une fois dans ma vie de faire sonner les trompettes du patriotisme, avoir eu une pensée émue et compatissante pour notre syndic qui en était à son 9^{ème} discours du 1^{er} août, alors que pour moi, il s'agissait d'un exercice unique. Depuis lors, le cérémonial a été allégé. Le syndic est maître de cérémonie et seul le président apporte le message patriotique.

Eh voilà que je suis devant vous, en qualité de président d'hôtellerie vaudoise, pour la troisième fois. Rassurez-vous, je n'ai pas passé des nuits blanches devant une feuille de papier de même couleur, ni épluché nos archives pour faire différent de mes prédécesseurs.

Non, j'ai simplement désiré vous faire partager la vie de l'association sous la forme d'un petit bilan de ces trois dernières années et amorcer quelques réflexions sur des sujets importants qui nous occuperont prochainement.

Sur le plan interne, notre association est encore en mutation. Si 2 sections régionales correspondant à leur région touristique ont été créées sur la Riviera et sur La Côte, 2 questions se posent encore, à savoir la forme définitive de collaboration dans les Alpes vaudoises, liée à l'évolution générale de la région en tant qu'une ou plusieurs destinations touristiques, et le rattachement de la vallée de Joux à la section d'Yverdon-les-bains/nord vaudois. On voit que l'exercice démarré en 1999 est difficile : outre vaincre l'esprit de clocher et les particularités locales, il faut mettre en adéquation le territoire des sections avec les bassins versants touristiques et économiques.

Toutes proportions gardées, notre canton vivra les mêmes affres avec la réduction du nombre des districts. Notre chance est de ne pas avoir de date butoir et de pouvoir pratiquer une politique des petits pas accompagnant l'évolution des acteurs locaux. Car le but n'est pas sous-tendu par une idéologie, mais vise une augmentation de l'efficacité et une réduction du gaspillage des énergies dispersées.

La nouvelle organisation du Conseil de direction avec 1 président et 4 vice-présidents ayant chacun leur dicastère donne satisfaction. Toutefois, la multiplication des dossiers et représentations liés à la défense des conditions-cadres d'exercice de la profession, rôle essentiel de l'association tel que défini avec nos membres en automne 2001, implique que l'activité du président est au moins aussi soutenue voire plus prenante que celle de mes prédécesseurs qui pourtant faisaient quasiment du one-man-show.

Nos finances sont saines. Nous avons reconstitué des réserves couvrant la moitié d'un budget annuel tout en octroyant 2 ans de suite un subside supplémentaire de 25% à nos sections locales et régionales.

Nous avons créé un site internet à la fois mine de renseignements pour nos membres et source d'informations sur les hôtels pour nos futurs clients. Actuellement, plus de 1500 internautes visitent ce site chaque mois.

La nouvelle loi sur les auberges est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Voilà un bel exemple de défense des conditions-cadres de la branche et un succès obtenu de haute lutte au parlement cantonal. Si quelques menues adaptations des règlements d'application se révèlent nécessaire après un an, cette loi est une bonne loi. Tout d'abord, elle défiscalise la taxe de patente devenue émolument de licence. Elle rétablit ainsi une certaine équité avec les autres professions dont aucune n'était autant « ponctionnée » que la nôtre. Même si certains politiciens ou fonctionnaires auraient tendance à nous reprocher cette perte non-négligeable de recettes pour l'Etat, cet aspect financier n'est de loin pas le seul aspect positif de cette nouvelle loi :

- elle tend à établir les conditions d'une concurrence loyale entre tous les acteurs de la branche.
- elle maintient l'exigence d'un niveau de formation professionnelle comparable à celui de la loi de 1984, certes minimum à nos yeux au vu des difficultés et de la complexité croissante de la profession, mais supérieur à celui de beaucoup d'autres cantons.
- Elle permet de financer, par une contribution modeste de tous les acteurs économiques soumis à loi, certains aspects de la formation des apprentis et la formation continue.
- Enfin, elle a permis indirectement, grâce aux travaux préparatoires entamés en 1998, de réunir une interprofession des métiers de bouche qui n'a certainement pas fini de rendre de grands services à la communauté vaudoise.

Après ces quelques coups de projecteur sur les 3 dernières années, tournons notre regard vers l'avenir :

Hormis toutes les activités routinières d'Hôtellerie Vaudoise, nous aurons 3 grands axes de réflexion et d'action :

- le projet de nouvelle loi vaudoise sur le tourisme
- le maintien de notre convention collective nationale de travail
- la collaboration entre hôtels

La loi sur le tourisme

Dans le cadre de ce projet, nous souhaitons renforcer les moyens financiers à disposition des offices du tourisme pour la promotion et la vente, sans augmenter les contributions des hôteliers et des pouvoirs publics qui en sont les principaux bailleurs de fonds. Cet objectif n'est atteignable que par l'introduction d'une taxe de tourisme cantonale, voire intercantonale, payées par tous les bénéficiaires directs et indirects du tourisme, selon l'exemple de certaines régions d'Autriche. La simplification des structures et leur regroupement pour permettre un marketing à la fois de destination et de produits est un autre objectif. De même, nous appelons de nos vœux une aide à l'investissement dans l'hôtellerie efficace qui soit un facteur déclenchant d'opérations et non un accompagnateur de projet comme sont peut-être ressentis les crédits hôteliers suisses et vaudois aujourd'hui.

Tout ceci devrait se faire sans étatiser le tourisme. La loi fixerait le cadre général et la base légale de la taxe, mais laisserait à une fondation interprofessionnelle ou une autre forme de personne morale similaire le soin de gérer les fonds récoltés au bénéfice des régions touristiques. Les payeurs seraient ainsi associés et donc mieux impliqués dans l'activité touristique dont ils profitent.

Vous le voyez, nos objectifs dans ce projet de loi sont ambitieux – certaines mauvaises langues diront même utopiques – mais leur réalisation est indispensable pour la survie et l'amélioration de la 2^{ème} branche économique du canton, qui est aussi la principale garante du développement des régions périphériques.

La convention collective nationale de travail

Avec l'arrivée de nouveaux syndicats, condition imposée par le conseil fédéral pour maintenir la force obligatoire de la CCNT sur tout le territoire suisse, et les conséquences des traités bilatéraux avec l'union européenne, nous entrons dans une zone de turbulence : les négociations seront plus difficiles car ces nouveaux syndicats n'ont pas la même culture du partenariat social et sont plus politisés. Notre convention est moderne, notamment au niveau des prestations sociales. Par exemple, nous connaissons de puis longtemps une assurance maternité plus complète que l'actuel projet fédéral. Mais nous ne pourrons pas la maintenir à n'importe quel prix. Déjà aujourd'hui, la forte augmentation des charges salariales – pour mémoire 25% d'augmentation du salaire minimum depuis 2001 – et la stagnation voire la diminution des chiffres d'affaires mettent en péril nombres d'entreprises de l'hôtellerie et de la restauration. L'enjeu est très important, la marge de manœuvre très étroite et l'énergie à y consacrer immense.

La collaboration entre hôtels

La plupart des hôtels vaudois sont des PME pour ne pas dire des micro-entreprises. Ce morcellement ne favorise pas les mesures de rationalisation et d'augmentation de l'efficacité nécessaires à la survie de petites unités face aux grandes chaînes internationales. Si les hôteliers, individualistes par essence, ne trouvent pas des formes de collaboration nouvelles, ils risquent de vivre ce qu'ont vécu les épiciers face aux grandes surfaces dans les années 60. Certes, le phénomène sera peut-être plus lent vu les caractéristiques générales de la branche, il subsistera toujours des niches pour des établissements très particuliers, mais le danger est réel. C'est un enjeu de politique économique cantonale et de développement régional, car on voit mal un grand groupe implanter un hôtel de 200 chambres en montagne ou dans une petite ville.

Il faudra créer des modèles de collaborations plus étroites que les chaînes d'hôtels volontaires actuelles (Minotel, Best Western...), sans enlever à chaque établissement sa personnalité propre.

Hôtellerie vaudoise participera à une étude engagée par l'école hôtelière de Lausanne sur ce sujet dans le cadre de ses programmes de recherche HES. D'autre part, nous suivrons avec attention, et nous l'espérons profit, l'expérience-pilote de 5 groupes d'hôtels valaisans. Dans les mesures déjà prises figurent la création de groupes EXPER d'échanges d'expériences en suisse romande sous la houlette d'hôtellerie suisse et la création par l'hôtellerie vaudoise de groupes de benchmarking dans le domaine des économies d'énergie dès l'automne 2004.

Voilà des intentions que nous ne pourrions traduire dans les faits sans votre appui, Mesdames et Messieurs, que vous soyez politiciens, représentants de l'administration ou de l'économie, sans oublier les milieux touristiques plus directement concernés par la bonne santé de l'hôtellerie de ce canton.

Merci de votre bienveillance, merci de votre collaboration et merci de m'avoir écouté avec attention.